



UR UFAP LYON

Contractuels : merci pour le travail, maintenant, dehors ?

LYON, le 31 Juillet 2026

Alors que les établissements pénitentiaires et les services de la DISP de Lyon sont en ébullition, que la charge de travail ne cesse de croître, que les missions s'accumulent et que les effectifs fondent comme neige au soleil en pleine canicule, le service RH3 de la Direction de l'administration pénitentiaire aurait ordonné la suppression d'une quinzaine de contrats, principalement dans les filières administratives et techniques.

Moins de personnels, toujours plus de travail et désormais une quinzaine d'agents supplémentaires priés de quitter les lieux : il fallait oser présenter cela comme une politique de gestion des ressources humaines !

Si, comme tout le laisse penser, cette consigne répond à des contraintes ou à des arbitrages budgétaires décidés au niveau national, alors RH3 doit le dire clairement et assumer publiquement son choix. On ne peut pas, d'un côté, reconnaître que les services sont en grande difficulté et, de l'autre, supprimer des emplois indispensables dans le seul but de faire entrer la réalité du terrain dans un tableau Excel.

Pendant des mois, on leur demande d'être disponibles, polyvalents, réactifs et immédiatement opérationnels, on leur explique qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement du service, on s'appuie sur leur investissement et leur professionnalisme, puis, sur une consigne descendue de RH3, la reconnaissance tient finalement en quelques mots : « votre contrat ne sera pas renouvelé ».

Quelle élégance ! Quel respect ! Quelle conception moderne et humaine du service public !

Derrière ces suppressions de contrats, il n'y a pas seulement une quinzaine de lignes budgétaires que RH3 souhaiterait peut-être effacer, mais autant de vies personnelles et familiales plongées dans l'incertitude, autant de collègues qui ne savent pas de quoi demain sera fait, alors même qu'ils ont répondu présents chaque fois que l'administration avait besoin d'eux.

Agent non titulaire ne signifie pas agent sans droits, sans dignité et sans avenir !

Et que personne ne vienne nous expliquer que ces non-renouvellements seraient sans conséquence sur le fonctionnement des services, car le travail, lui, ne disparaîtra pas avec la fin des contrats. Il retombera mécaniquement sur les personnels titulaires et contractuels qui resteront en poste, sur des équipes déjà exsangues, sur des collègues qui accumulent les retards, les urgences et les responsabilités, avec toujours moins de moyens et toujours davantage d'injonctions contradictoires.

La DISP de Lyon, les établissements et les services concernés seront eux aussi placés en difficulté par une décision nationale prise sans considération suffisante pour leurs besoins réels. Cette politique sera donc aussi brutale pour les personnels contractuels sacrifiés que dangereuse pour tous les autres personnels, qui subiront de plein fouet les conséquences d'une consigne décidée à Paris, loin des réalités du terrain.

À force de considérer l'emploi contractuel comme un simple robinet que l'on ouvre ou que l'on ferme au gré des arbitrages budgétaires, la DGAP organise elle-même l'instabilité des équipes, détruit les compétences qu'elle a pourtant contribué à former et entretient une précarité indigne d'un ministère qui prétend défendre la justice.

La situation confine à l'absurde : la DGAP recrute des agents pour répondre à des besoins bien réels, les établissements et les services consacrent du temps à les former, ces agents deviennent pleinement opérationnels et indispensables, puis RH3 décide de s'en séparer alors même que les besoins n'ont pas disparu et que les effectifs titulaires ne permettent pas de les remplacer.

À ce niveau-là, ce n'est plus de la gestion prévisionnelle des emplois : c'est de l'improvisation budgétaire, dont les personnels et les services devront une nouvelle fois payer le prix !

L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon refuse cette logique comptable, brutale, irresponsable et totalement déconnectée des besoins du terrain.

Nous exigeons de la DGAP et de son service RH3 l'abandon immédiat de cette consigne de suppression et de non-renouvellement des contrats et l'ouverture de véritables perspectives de CDIisation, de titularisation et d'évolution professionnelle pour les agents contractuels qui exercent durablement leurs missions au sein de l'administration pénitentiaire.

L'administration ne peut pas réclamer toujours plus d'investissement, de loyauté et de professionnalisme tout en maintenant les personnels contractuels sous une épée de Damoclès permanente, sans visibilité, sans reconnaissance et avec, pour seule perspective, la crainte de ne pas être renouvelés.

LES PERSONNELS CONTRACTUELS NE SONT PAS JETABLES !

L'UR UFAP Unsa Justice de Lyon sera aux côtés de chaque agent concerné et ne laissera pas RH3 conduire cette opération dans le silence, car lorsqu'une administration maltraite ses personnels contractuels, ce sont tous les personnels, tous les services et l'ensemble du service public pénitentiaire qu'elle fragilise.

Que RH3 ne joue pas trop avec le feu : le jour où les personnels administratifs décideront collectivement de lever les mains de leurs claviers, ne serait-ce que vingt-quatre heures, ce ne sont pas quinze contrats qui seront à l'arrêt, mais toute l'administration pénitentiaire.

Et ce jour-là, à Paris, certains découvriront dans la sueur combien vaut réellement le travail qu'ils s'appêtent aujourd'hui à sacrifier !

Pour l'UR UFAP Unsa Justice de Lyon
Sylvain ROYERE